

Règlement numéro : 18-180-2

**MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE
LA VILLE DE CAP-SANTÉ**

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté et sanctionné le 19 avril 2018, le projet de Loi 155 (Loi modifiant diverses dispositions législative concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec ;

Attendu qu' une des modifications prévoit que le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera (art. 178 PL155) ;

Attendu qu' un avis de motion a été préalablement donné par M. le conseiller Mario Denis à la séance régulière du 13 août 2018,

**Il est proposé par M. le conseiller François Trottier
Et résolu,**

QUE ce conseil adopte la modification au code d'éthique et de déontologie des employés ;

ARTICLE 1 : TITRE

Le titre du présent règlement est : Modification au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Cap-Santé.

ARTICLE 2 : APPLICATION DU CODE

Le présent code s'applique à tout employé de la Ville de Cap-Santé.

ARTICLE 3 : AJOUT À L'ARTICLE 5, RÈGLES DE CONDUITE

5.7 Obligation particulière

Dans les douze (12) mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes ;

- Le directeur général et son adjoint ;
- Le secrétaire-trésorier et son adjoint ;
- Le trésorier et son adjoint ;
- Le greffier et son adjoint.

D'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Adopté à Cap-Santé, le 10 septembre 2018.

Denis Jobin
Maire

Nancy Sirois
Secrétaire-trésorière

Procédures

Dates

Avis de motion et présentation du projet

13 août 2018

Consultation des employés

20 août 2018

Avis public

21 août 2018

Adoption du règlement

10 septembre 2018

Publication, avis promulgation

19 septembre 2018

Entrée en vigueur

19 septembre 2018